

Communauté de Communes du Pays Gentiane



1&2 MAI 2010



**45è RALLYE REGIONNAL DU
PAYS GENTIANE**



COUPE DE France DES RALLYES



**CHALLENGE DU COMITE D'Auvergne
CHAMPIONNAT COMITE DU LIMOUSIN**

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME –HORAIRE

Parution du règlement	15/03/10		
Ouverture des engagements	15/03/10		
Clôture des engagements	19/04/10		
Parution du Road book	25/04/10	à disposition au siège de l'A.S.A	
Date et heures des reconnaissances	le, 25/04/10 de 9h à 18h et le 01/05/10 de 8h à 12h		
Vérifications des documents et des voitures	01/05/10	Pl. Hôtel de Ville	de 9h00 à 18h00
Heure de mise en place du parc de départ	-	-	8h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	-	-	18h30
Publication des équipages admis au départ	-	-	18h45
Départ de Riom-ès-Montagnes Parc Fermé	-	-	19h00
Arrivée à Riom-ès-Montagnes Parc Fermé	02/05/10	-	13h44
Vérification Finale le 02/05.10 a SARL Tech2concept à Riom-ès-M.			
Publication des résultats du rallye : une demi-heure après l'arrivée de la dernière voiture.			
Remise des prix	02/05/10	Salle de la Halle	16h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association sportive Automobile ARVERNE organise les 1 & 2 Mai 2010 avec le concours De la Communauté de Communes du PAYS GENTIANE et de la ville de RIOM-ès-M. le

45^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA. n° R97 en date du 24/02/10 Et du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° 10R-RR en date du 16/02/10

Comité d'Organisation

Président : Michel DESMARIE

Membres : Roger DESMARIE, Henri BOYER, Thierry JONCOUX,
Pierre PRIVAT, J.-B. MIRAMONT

Secrétariat du Rallye : ASA ARVERNE Z.A. du Coudert 15400 RIOM-ès-MONTAGNES
Tél. 04 71 78 04 64 – 04 71 78 05 87 Fax. 04 71 78 19 38

Permanence du Rallye: Hôtel de Ville 15400 RIOM-ès-MONTAGNES
1er Mai de 8h30 à 23h00 et 2 Mai de 8h30 à 17h00

1.1P OFFICIELS

Commissaires Sportifs – Président	Etienne GARDETTE	Lic.	8272
Membres	Hubert MILLET-LAGE		8505
	Bernard AUDIGIER		16957
Directeur de Course	Roger DESMARIE		7736
Directeur de Course Adjoint	Didier DAUTHEREAU		7738
Directeur de Course délégués aux E.S.	Maurice BESSE		2926
Médecin Chef	Dr J.-Frédéric POURQUIER		
Commissaires Techniques (Responsable)	Serge PEGOLOTTI		6047
	André BOIVIN		3572
Chargés des Relations avec les concurrents	Patrick CRUANES		19927
	Michel DESMARIE		15848
Chargé des Relations avec la Presse	Jean-Pierre BOILON		20381

1.2P ELIGIBILITE

Le RALLYE du PAYS GENTIANE compte pour : la COUPE de FRANCE des Rallyes, le CHALLENGE du Comité d'Auvergne et le CHAMPIONNAT du Comité du Limousin

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu à Riom-ès-M.- Pl. de l'Hôtel de Ville. Les vérifications finales seront effectuées au Garage **Tech2concept** - ZA du Coudert
Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € T.T.C.

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 19 Avril à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs à 250 €
- b) sans la publicité facultative des organisateurs à 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera accepter que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P.VOITURES ET EQUIPEMENTS

VOITURES AUTORISEES

Conforme aux prescriptions de l'annexe « J »

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

(Parc d'assistance situé après le parc de regroupement)

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P.PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 115,60 km. Il est divisé en 2 Etapes et 5 sections et comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 31,80 km
Les épreuves spéciales sont

ES 1/2	« Le Bredou-Menet »	4,05km x 2
ES 3/4/5	«St Etienne de Chomeil »	7,90km x 3

L'itinéraire figure dans l'annexe *Itinéraire*

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 25 Avril de 9h00 à 18h00 et le Samedi 1er Mai de 8h00 à 12h00 avec obligation d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11.p. Les signes distinctifs des commissaires sont

Commissaire de route : badge – Chef de Poste : chasuble « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. PENALITES-RECLAMATIONS-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le 2 Mai à 16h30 Salle de la Halle

Prix en nature (valeur 15€) à tous les équipages - Total des prix distribuables : 9000 €

NOTA : Seuls les prix « scratch » sont cumulables - Prix groupe et classe non cumulables

Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Scratch	350€	250€	200€	150€	100€
Groupe + 5 partants	250€	150€			
Classe + 10 partants	230€	150€	100€	50€	
Classe + 7 partants	230€	120€	70€		
Classe + 4 partants	230€	100€			
Classe 1 à 4 partants	120€				

Coupes : 26 coupes distribuables